

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Préfecture
Place Félix Baret – CS80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

001896

Grenoble, le

13 FEV. 2019

Suivi par : Julie BLAIS- 04.76.59.56.71 – julie.blais@lametro.fr

DGA Cohérence Territoriale

Direction Transports et Services de Mobilité – Service Projets, Observation et Prospective de la mobilité

Nos références : CT/DTSM/POP/n°DMTCEP_LT19_019_D

Objet : Mise en œuvre des conclusions du Comité de pilotage interrégional de l'étoile ferroviaire de Veynes du 19 septembre 2018

 Monsieur le Préfet,

Je reviens vers vous suite au Comité de pilotage interrégional de l'étoile ferroviaire de Veynes en date du 19 septembre 2018.

Je me félicite une nouvelle fois d'une telle initiative qui a permis de progresser dans la consolidation d'une mobilisation partenariale de nature à garantir la préservation de la desserte ferroviaire alpine et notamment de la liaison entre Grenoble et Gap.

Ainsi que je vous en avez fait part par courrier en date du 6 septembre dernier, ce sont en effet plus de 70 000 véhicules en provenance du sud Isère qui pénètrent chaque jour dans la métropole grenobloise, souffrant de congestions et de la pollution qui en résulte. La disparition de la ligne Grenoble-Gap, qui constitue l'armature du réseau de transports en commun desservant le versant sud de la métropole, impacterait fortement les efforts engagés en faveur d'une mobilité plus durable et serait, plus largement, de nature à porter atteinte à l'indispensable cohésion qu'il nous appartient de promouvoir en termes d'aménagement du territoire. A ce titre, la Métropole a souhaité, nonobstant ses compétences comme son périmètre, mobiliser pas moins de deux millions d'euros dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 afin de contribuer à la sauvegarde.

Considérant le fait que la liaison ferroviaire entre Grenoble et Gap serait, à tout le moins pour partie, un des supports du développement d'un « RER » métropolitain, je vous avais également fait part de la disponibilité de la Métropole à reconsidérer la participation mentionnée précédemment, une telle participation ne pouvant néanmoins recouvrir l'intégralité du budget demeurant à réunir et devant nécessairement s'inscrire dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, au premier rang desquels l'Etat.

Le Comité de pilotage mentionné précédemment a confirmé, au travers de la disponibilité exprimée par, outre la Métropole, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes mais également le Conseil départemental de l'Isère, un consensus en faveur de la préservation de cette liaison ferroviaire sur son versant isérois. A ainsi été convenu de la nécessité de la réalisation de travaux de régénération dans les meilleurs délais possibles et au plus tard à échéance de l'interruption de l'exploitation envisagée par SNCF Réseau à l'horizon 2021 pour des raisons de sécurité. En ce sens, a été acté le lancement d'une étude préliminaire sur la section Vif-Lus dont l'Etat s'était engagé à rédiger le cahier des charges, en lien avec les partenaires concernés, d'ici la fin du mois d'octobre 2018.

Je me dois aujourd'hui de vous faire part de mon incompréhension quant au fait qu'un tel engagement ne soit pas respecté et vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir me confirmer dans les plus brefs délais la mise en œuvre des conclusions du Comité de Pilotage susvisé.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Très Cordialement

Le Président,

Christophe FERRARI

Copies :

Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère

Monsieur Thomas ALLARY, Directeur territorial de SNCF Réseau